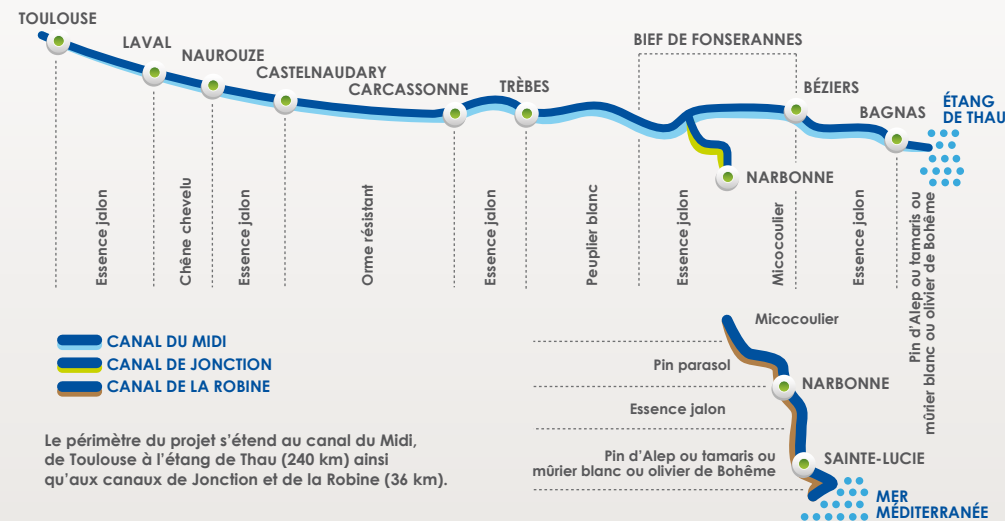


- Cette ambition permet d'atteindre, pour la première fois dans toute l'histoire du canal du Midi, la mise en oeuvre d'un véritable projet végétal sur tout le linéaire. Il marque ainsi une présence plus forte et plus identitaire du canal dans la traversée des territoires.
- Une nouvelle image du canal est créée, par l'alternance d'une espèce dominante récurrente, dite essence** "jalon", et d'une succession d'essences** différentes, le tout respectant l'impression d'unité de l'oeuvre de Pierre-Paul Riquet.

Le projet végétal



■ L'essence** "jalon", plantée par grandes sections d'un bout à l'autre du linéaire, recrée l'effet de monumentalité du platane (hauteur à maturité de plus de 30 mètres). Elle représente 40 % du linéaire des alignements.

■ Entre ces sections, des essences** intercalaires sont plantées (60 % du linéaire des alignements). Elles ont été choisies parmi des essences** déjà éprouvées dans les régions traversées et répondant à un impératif un peu moins strict de hauteur.

■ Le parcours est également rythmé par des "ponctuations", écluses et ouvrages mis en valeur et signés par des essences** ou des structures particulières (arbres signaux, double alignement), comme on peut le voir aujourd'hui.

■ Les bandes boisées accessibles ne présentant pas de valeur paysagère spécifique sont conservées lorsqu'elles peuvent être transformées en alignement ou jouer un rôle dans la protection des jeunes alignements (vent, ensoleillement, stabilisation des sols...).

■ L'alignement des plantations respecte un espacement réduit de 7 à 8 mètres, comme actuellement, et s'adapte aux contraintes de sol.

Quels arbres seront plantés ?

■ L'essence** "jalon" est de première grandeur, capable de se développer en bordure d'eau, longévive (150 ou 200 ans), non vulnérable aux parasites actuellement menaçants et adaptable à une large gamme de types de sols et de milieux. Elle offre un ombrage de qualité, en forme de voûte, marque le rythme des saisons et possède, de préférence, une écorce claire.

Peu d'essences** répondent à autant de critères. Néanmoins, des recherches ont permis de sélectionner les suivantes :

- copalme d'Orient,
- chêne à feuilles de châtaignier,
- chêne des Canaries,
- pacanier,
- caryer à feuilles cordées,
- platane résistant,
- tilleul argenté.



Ces essences** sont pour la plupart absentes de nos régions françaises. Et nous ne disposons pas de recul sur leur adaptation dans l'environnement du canal du Midi. L'essence** la mieux adaptée sera choisie à l'issue d'une phase d'expérimentation et de suivi (sur environ dix ans).

L'essence** "jalon", unique, sera sélectionnée collégialement et validée par la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages*. Les premiers essais devraient débuter sur des sections homogènes de 200 mètres minimum.

■ Les essences** intercalaires seront implantées sur 60% du linéaire.

Il s'agit d'essences** plus familières, au comportement connu et offrant certaines garanties de reprise :

- chêne chevelu • orme résistant • peuplier blanc • micocoulier • pin parasol • cyprès de Provence • pin d'Alep • tamaris • mûrier blanc • olivier de Bohême pour les sols salés.

■ Certaines zones urbaines, où les interactions entre le canal et l'espace public sont fortes (port, centre de ville ou de village...) et certains sites emblématiques nécessitant des projets plus ambitieux de valorisation et requalification globale (seuil de Naurouze, site du Somail, écluses de Fonserannes ou écluse ronde d'Agde...) feront l'objet d'aménagements spécifiques menés en partenariat avec les collectivités territoriales.

PREMIÈRES REPLANTATIONS

1200 plants ont d'ores et déjà été replantés sur le canal du Midi à Castelnaudary, Villedubert, Trèbes, Puichéric, Pechlaurier, Argens-Minervois, Capestang et Villeneuve-lès-Béziers.

LE PLATANOR @ VALLIS CLAUSA (clone de platane résistant au chancre, développé par l'INRA) propose une alternative intéressante mais il n'offre pas toutes les caractéristiques de forme adaptées aux besoins du canal et ne peut donc être planté de façon généralisée; un souci de diversification génétique doit, par ailleurs, être impérativement pris en compte.

LE TILLEUL ARGENTÉ participerait au déclin des populations d'abeilles. Dans l'attente d'une négation validée scientifiquement, son expérimentation restera limitée à la seule section déjà plantée près de Villedubert.

Un projet ambitieux sur 20 ans

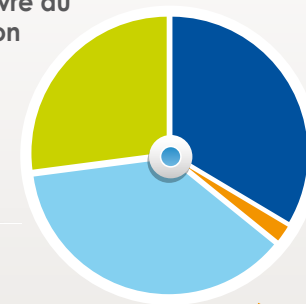
200M€
C'est le budget nécessaire pour la mise en œuvre du projet de restauration

72M€
Pour les défenses de berges

54M€
Pour les plantations

68M€
Pour l'abattage des arbres

Les montants s'entendent hors frais de maîtrise d'œuvre



6M€
Pour les mesures de protection

La restauration du paysage du canal du Midi



LE PROJET



Direction territoriale Sud Ouest



Construit par Pierre-Paul Riquet entre 1666 et 1681, le canal du Midi est un site prestigieux universellement reconnu pour sa valeur exceptionnelle.

La monumentalité des alignements le long du canal – constitués à 90% de platanes – est aujourd'hui menacée par la maladie du chancre coloré qui progresse de manière exponentielle. Voies navigables de France a décidé d'élaborer un projet pour la restauration du patrimoine végétal du canal du Midi.

Quel projet pour le canal



Le projet de restauration a reçu un avis favorable de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages* le 27 septembre 2012. Sa mise en œuvre engage le renouveau du canal du Midi.

Afin de répondre aux exigences patrimoniales et paysagères, VNF a choisi une équipe projet pluridisciplinaire rassemblant des experts de chaque domaine (patrimoine et histoire, paysage, expertise arboricole) pour mener la réflexion selon deux approches complémentaires :

- **l'approche paysagère** et patrimoniale ;
- **l'approche biologique** et technique, pour le choix d'essences** adaptées aux exigences esthétiques fixées, ainsi qu'aux conditions de milieu.

Un cahier de référence pour un projet paysager

Le cahier de référence des plantations a pour ambition de restaurer ce formidable "parc linéaire" le long du canal. Il pose des principes forts répondant aux cinq recommandations formulées par la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages* :

- **choix de sujets de grande taille restituant à terme l'effet de colonnades et de voûte arborée** ;
- **espacement de 7 à 8 mètres maximum entre les arbres, comme actuellement** ;
- **maintien ou restauration d'une symétrie entre les rives, et homogénéité des essences** sur de grands tronçons (changement d'essence** éventuel au niveau des écluses)** ;
- **transparence préservée ou restituée sur les écluses.**

* La Commission supérieure des sites, perspectives et paysages conseille le ministre chargé des sites dans l'élaboration d'une politique de protection des sites français.

**Une essence désigne une espèce en parlant d'un arbre.



Une nouvelle image du canal inspirée par l'esprit d'innovation des descendants de Riquet

L'esprit d'innovation a conduit les descendants de Riquet à expérimenter de nouvelles essences**, parfois exotiques, afin de répondre aux enjeux propres à chaque époque.

C'est une démarche très progressive qui avait conduit à retenir le platane de façon majoritaire pour les alignements du canal du Midi. Cette place emblématique est récente au regard des trois siècles d'existence de l'ouvrage.

Au fil de l'histoire, d'autres essences** sont venues enrichir ce patrimoine arboré en fonction des différents usages du bois : saule, mûrier blanc, fruitiers (aux écluses en particulier), peuplier d'Italie, orme champêtre, chêne pubescent, frêne, cyprès ou pin parasol...

C'est ce même esprit d'innovation et d'expérimentation qui conduit aujourd'hui, et pour demain, la réflexion autour du projet de restauration des plantations du canal du Midi.

Principes et organisation spatiale du projet

Replanter une voûte arborée

Le projet de restauration des plantations se devait d'éviter tout risque de pandémie en rejetant la généralisation d'une essence** unique, comme ce fut le cas avec le platane.

Mais il devait cependant mesurer le nombre et la diversité des essences** d'arbres pour conserver au canal son caractère unitaire, générateur de monumentalité.

Afin de répondre à ces exigences, le projet s'organise autour :

- **de structures arborées symétriques**, de chaque côté du canal et sur la majeure partie du linéaire destiné à la replantation ;
- **de zones qui conserveront leur structure arborée actuelle** lorsque les conditions d'accès au boisement, leur valeur et leur qualité le justifient (vieux chênes pubescents du secteur atlantique par exemple) ;
- **de structures à la monumentalité renforcée** (doublement d'alignements, mise en scène d'ouvrages), de structures plus "composites" s'adaptant aux contextes particuliers (environnement très déqualifié, zone urbaine appelant à des projets particuliers...) ainsi que de structures plus "lacunaires" dans les paysages littoraux répondant à une ambiance et à des conditions de milieu particulières.



Le canal, un paysage de lignes et de points

Le canal du Midi est un ouvrage éminemment unitaire de Toulouse à la Méditerranée. Cette unité tient, d'une part, à ses composantes "physiques" propres (biefs* réguliers, alignements de platanes, chemins de halage, ouvrages...) et, d'autre part, à des problématiques paysagères récurrentes (attaques de chancre coloré, tenue des berges, boisements dont la valeur et les caractéristiques sont variables).

Dans son organisation paysagère, le canal peut se décrire comme une "ligne" très homogène, plantée de façon quasiment continue et ponctuée d'événements tout au long du parcours. Ces "points" matérialisent les écluses, les ponts ou des reliefs particuliers et sont soulignés par des arbres isolés, en ligne ou en bosquet, implantés au droit des ouvrages.

* Bief : secteur d'une voie navigable compris entre deux écluses



Direction territoriale Sud Ouest
2, port Saint Etienne - 31073 Toulouse - Cedex 9
Tél. : 05 61 36 24 24
www.sudouest.vnf.fr/
www.replantonslecanaldumidi.fr/fr
Photos : Paul Palau, Witold Flak, VNF